



**Le code d'éthique de L'athlète**  
**Réseau Compétitif**



# CLUB DE NAGE SYNCHRONISÉE

## GATINEAU SYNCHRO

### CODE D'ÉTHIQUE



Afin de renseigner les athlètes, les parents et les entraîneurs concernant leur comportement à titre de membre du programme compétitif ou sport-études, un code d'éthique a été élaboré. Le présent document procure des renseignements au sujet des politiques et règles à respecter par l'athlète, le parent et l'entraîneur. Des mesures disciplinaires avec sanction seront appliquées advenant le cas où un membre de l'équipe afficherait une conduite non conforme à son statut.

#### **RÈGLEMENT 1 : ASSIDUITÉ**

##### **PARTICIPATION AUX ENTRAÎNEMENTS ET AUX COMPÉTITIONS**

###### **Session d'entraînement**

Les nageuses doivent être présentes aux entraînements aux jours et aux heures fixés.

**Les entraîneurs** donneront les directives.

L'athlète doit collaborer au maintien du bon état du terrain et ranger tout le matériel et équipement à la fin de son utilisation.

###### **Conduite**

L'athlète doit respecter les règlements et le code d'éthique du terrain, être courtois envers les **entraîneurs** et vice-versa. L'athlète doit être courtois envers les entraîneurs qui le seront avec lui. Tout écart de conduite sera évalué par l'équipe d'entraîneurs qui prendront ensuite une décision sur la sanction qui sera attribuée. Il doit également s'assurer de laisser le vestiaire et les sites d'entraînements propres.

- 1.1 Les absences doivent être motivées par les parents (ou par la nageuse).
- 1.2 Les absences de plus d'une semaine doivent être motivées par écrit par les parents.
- 1.3 Si une nageuse doit quitter la piscine avant la fin du cours, elle devra aviser l'entraîneur avant le début des cours.  
L'athlète ayant des problèmes d'assiduité ou de ponctualité sera rencontré avec ses parents. Si le problème persiste, il sera exclu du programme.
- 1.4 Toute nageuse absente à une compétition devra obligatoirement rembourser au Club les frais d'inscription.
- 1.5 Une nageuse qui s'absente, jusqu'à un maximum de **3 absences** non-motivées, sera refusée à la prochaine compétition ou au prochain cours.

#### **COMPORTEMENT**

##### **Directives des entraîneurs**

L'athlète s'engage à se conformer aux directives des entraîneurs ainsi qu'à prendre part activement aux séances d'entraînement et à participer aux compétitions pour lesquels il est inscrit.

##### **Expression verbale**

L'athlète, à l'image de ses entraîneurs, doit utiliser en tout temps, un langage poli envers ceux-ci, ses coéquipiers, le public et la presse. L'athlète devra toujours avoir un comportement favorisant l'esprit d'équipe et le respect de ses coéquipiers.

## **Drogue et alcool**

L'usage de drogue, d'alcool est strictement interdit et aucune exception ne sera tolérée. L'utilisation de substances dopantes est aussi interdite. Si l'athlète est pris à en faire la consommation ou l'usage, il ou elle sera expulsée du programme et ce, sans remboursement.

- 1 Les nageuses doivent être disciplinées tant aux vestiaires qu'aux entraînements en piscine et au gymnase.
- 2 L'accès au local des entraîneurs est interdit aux nageuses.
- 3 À la piscine **il est interdit:**
  - de se bousculer
  - de lancer le matériel utilisé
  - de nuire à une autre nageuse
  - de mâcher de la gomme
  - d'apporter de la nourriture et/ou du breuvage
  - d'utiliser un langage vulgaire

***La politesse est de mise en tout temps.***

## **COMPÉTITIONS**

### **Responsabilité des entraîneurs**

Des entraîneurs ou des adultes désignés seront présents et superviseront les athlètes.

- 1 Lors des compétitions, les nageuses devront suivre les directives de leur entraîneur.
- 2 Lors des compétitions, les nageuses doivent se comporter de manière à ne pas mettre en doute la réputation du Club ou de la Ville de Gatineau.
- 3 **Respect du couvre-feu**  
L'athlète doit respecter le couvre-feu établi par l'entraîneur lors des voyages
- 4 En tout temps, les nageuses qui ne respecteront pas les règlements établis lors des compétitions, pourront être expulsées par l'entraîneur.
- 5 Toutes les nageuses faisant partie d'une équipe doivent participer à toutes les compétitions sélectionnées.

### **CONTESTATION**

Si pendant une compétition ou un entraînement, une nageuse ou des parents ne sont pas d'accord avec une décision de l'entraîneur, aucune discussion pourra avoir lieu immédiatement ou en présence des autres nageuses. Dans ce cas, une rencontre avec le Comité de discipline pourra être demandée.

### **FINANCEMENT**

La participation à tout mode de financement est obligatoire pour toutes les nageuses du Club.

### **TENUE VESTIMENTAIRE**

L'athlète comme l'entraîneur doit toujours afficher une tenue propre et être bien mis pour les présences publiques comme représentant du club. Les pantalons en jeans sont interdits en tout temps. Le port de l'uniforme sportif est exigé. Le survêtement ou le vêtement d'entraînement est obligatoire lors des sessions d'entraînement physique ou de conditionnement. Les espadrilles et souliers doivent être attachés en tout temps. Les athlètes qui se présenteront aux entraînements avec des vêtements non conformes ne participeront pas aux séances et seront contraints de retourner à la maison.

### ***Les couleurs du club Gatineau Synchron est bleu et vert***

Lors des entraînements, les nageuses devront porter un maillot une pièce, un pince-nez, des lunettes de natation et un bonnet de bain. Le deux-pièces n'est pas permis.

- 2.2 Lors des compétitions de figures, le maillot noir, le bonnet et le pince-nez sont obligatoires.
- 4.1 L'athlète doit revêtir les vêtements du programme pour les compétitions, la remise des trophées et médailles, avec la presse et lors des entraînements intérieurs et extérieurs.

### **SANCTIONS**

Lorsque les entraîneurs sont dans l'obligation de réprimander officiellement un des athlètes (ex : absentéisme, comportement) les sanctions suivantes s'appliqueront:

- \* 1ère intervention: Rencontre de l'élève avec les entraîneurs.
- \* 2e intervention: Plan d'action proposé et avertissement écrit à l'athlète avec copie conforme aux parents et au coordonnateur du programme et direction.
- \* 3e intervention: Rencontre avec les parents et sanction

### **COMITÉ DE DISCIPLINE**

Le Comité est composé de 2 membres du Conseil d'administration, de l'entraîneur, d'un témoin du conflit (s'il y a témoin) et de la nageuse accompagnée de ses parents.

**En cas de suspension de l'entraînement, l'athlète est sous la responsabilité des parents.**

## POLITIQUE DE COMPÉTITION

- Lors des compétitions à l'extérieur de la région, toutes les nageuses seront hébergées et transportées par le club. Le départ, tout le monde ensemble dans le même véhicule quand c'est possible.
- Les nageuses sont sous la responsabilité de l'entraîneur-chef, et de l'entraîneur tout le temps du séjour, de la compétition.
- Les nageuses devront participer aux compétitions sélectionnées par leur entraîneur et l'entraîneur-chef
- Toutes nageuses faisant partie d'une équipe doivent participer à toutes les compétitions sélectionnées.
- Les coûts liés à une compétition devront être payé par chèque lors de l'inscription de la nageuses avant la date limite.
- Les nageuses participant à une compétition devront porter le maillot de bain, le casque, et le survêtement du club.
- Les couleurs du club " GATINEAU SYNCHRO " sont le marine, le blanc et le turquoise.

### Vêtements officiels

L'athlète doit revêtir les vêtements du programme pour les compétitions, la remise des trophées et médailles, avec la presse et lors des entraînements intérieurs et extérieurs.

### Établissement de l'horaire

Les entraîneurs dicteront l'horaire durant le séjour et annonceront l'heure de rentrée ainsi que les lieux et les établissements à fréquenter.

### Hébergement

Lorsque le club est en sortie officielle, s'efforcera d'offrir le meilleur hébergement possible à un prix raisonnable. L'athlète doit collaborer à rendre son séjour agréable en respectant les règlements de l'établissement et du club.

### Ponctualité lors des repas

L'athlète devra se présenter à l'heure établie pour les repas et avoir une conduite respectable à table. Les amis (es) et les parents ne sont pas admis aux repas collectifs sauf avis du contraire du responsable.

### Visite dans les chambres

Les visiteurs ne seront pas admis dans les chambres respectives des athlètes sauf pour des motifs jugés pertinents par l'entraîneur

### Sauf indications contraires

Chaque athlète est responsable de ses repas et de ses dépenses personnelles et celles-ci devront être acquittées sur le champ tel que:

\* extras aux repas ;

\* appels téléphoniques ;\* tout dommage causé à la propriété et aux meubles.

## **Rôle de l'entraîneur responsable**

### **Vêtements officiels**

L'entraîneur doit revêtir les vêtements du programme pour les compétitions,

### **Établissement de l'horaire**

Les entraîneurs dicteront l'horaire durant le séjour et annonceront l'heure de rentrée ainsi que les lieux et les établissements à fréquenter

- surveiller l'horaire de compétition.
- déterminer l'horaire du départ et du séjour
- déterminer les chambres et distribuer les clés (les nageuses ensemble dans les chambres et non pas avec les parents
- vérifier avant le départ que toutes les nageuses ont leurs équipements
- motiver ses nageuses
- ramasser les résultats et en informer les nageuses
- informer les parents accompagnateur de tout changement d'horaire

## **Rôle du parent accompagnateur**

Les entraîneurs dicteront l'horaire durant le séjour et annonceront l'heure de rentrée ainsi que les lieux et les établissements à fréquenter.

Votre rôle est de collaborer et d'être un atout à l'équipe. Communiquer avec l'entraîneur avant de prendre toute décision

- suivre en tout temps les directives de l'entraîneur
- faire respecter le code d'éthique
- organiser et surveiller les aller/retour des nageuses (à l'hôtel, à la piscine)
- faire les réservations ou commander les repas.
- être responsable des objets de valeurs
- vérifier les chambres avant le départ (propreté et oublie)
- responsable de la trousse de premier soin et la trousse de synchro

# CLUB DE NAGE SYNCHRONISÉE

## GATINEAU SYNCHRO

### POLITIQUE DU PROGRAMME SPORT-ÉTUDES

#### Au conditionnement physique :

- Les athlètes qui font parties du programme sport-études de la Polyvalente Nicolas-Gatineau doivent adhérer au programme de conditionnement physique qu'a choisi le club.
- Le club recommande fortement aux athlètes qui font partie du programme sport-études de la Polyvalente De l'Île d'adhérer au programme de conditionnement physique de la Polyvalente Nicolas-Gatineau.
- Les athlètes du programme doivent se présenter aux après-midi d'entraînement les lundis et mercredis, et en période d'étude les mardis, jeudis et vendredis. Dans le cas d'une absence en entraînement, l'entraîneur-chef doit être informée.
- Une athlète peut s'absenter d'un entraînement au conditionnement si elle présente une raison valable comme de l'étude pour un examen, un travail d'équipe ou maladie. Dans le cas de la maladie, si l'absence n'est pas motivée par le parent, l'athlète doit rester en période d'étude. Dans tout les cas, l'entraîneur-chef doit être informée.
- Les athlètes doivent avoir une attitude respectueuse envers l'entraîneur du conditionnement et ce en tout temps. Si un problème survient, l'entraîneur-chef le règlera.
- Les entraînements se font de 12h45 à 14h20. Les athlètes doivent avoir leurs vêtements et être ponctuelles en tout temps.

#### **À l'école**

- Les élèves qui font parties du programme sport-études doivent être responsable face à leurs études. Si une difficulté est rencontrée dans une quelconque matière, l'élève doit demander de la récupération ou autre forme d'aide.
- Les élèves doivent démontrer une attitude respectueuse envers tout le personnel de l'école; enseignants, secrétaire, direction, etc.
- Les absences pour des rendez-vous importants seront dans la mesure du possible pris à des heures hors des heures de cours. Le programme du sport-études a des heures de cours de 50min plutôt que 75 minutes, et c'est pourquoi les absences doivent être évitées.

Si l'athlète\élève ne respecte pas tous les points mentionnés dans la politique, il pourrait y avoir une conséquence en piscine ou une expulsion du programme.

Nom de l'athlète : \_\_\_\_\_ Signature de l'athlète : \_\_\_\_\_

Nom du parent : \_\_\_\_\_ Signature du parent : \_\_\_\_\_